

ALLEE

150 BOULEVARD DEODAT DE SEVERAC
31300 TOULOUSE
SIRET 401 018 932 00020
NAF 9499 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ALLEE

150 BOULEVARD DEODAT DE SEVERAC
31300 TOULOUSE
SIRET 401 018 932 00020
NAF 9499 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association ALLEE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2024** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Toulouse, le 4 avril 2025.



SARL de Commissaires aux comptes
CECOTTI Thierry et Associés

*

Annexe au rapport sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF



ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	679 300.58	152 045.54	527 255.04	567 135.04	39 880.00	7.03
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	20 775.07	18 417.64	2 357.43	2 299.43	58.00	2.52
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	100.00		100.00	100.00		
	Total I	700 175.65	170 463.18	529 712.47	569 534.47	39 822.00	6.99
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	20 106.06		20 106.06	18 258.86	1 847.20	10.12
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	71 674.79		71 674.79	66 681.13	4 993.66	7.49
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	276 969.96		276 969.96	207 282.08	69 687.88	33.62
	Charges constatées d'avance (2)	37.50		37.50	1 303.00	1 265.50	97.12
	Total II	368 788.31		368 788.31	293 525.07	75 263.24	25.64
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 068 963.96	170 463.18	898 500.78	863 059.54	35 441.24	4.11

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	204 987.26		204 987.26			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	256 571.01		314 009.97		57 438.96	18.29
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	27 116.08		57 438.96		84 555.04	147.21
	Situation nette (sous total)	488 674.35		461 558.27		27 116.08	5.87
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	76 500.00		81 000.00		4 500.00	5.56
	Provisions réglementées						
PROVISIONS	Total I	565 174.35		542 558.27		22 616.08	4.17
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	17 314.37				17 314.37	
	Provisions pour charges						
	Total III	17 314.37				17 314.37	
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	255 180.14		278 462.25		23 282.11	8.36
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	44 358.46		35 710.10		8 648.36	24.22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	13 053.46		6 328.92		6 724.54	106.25
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	3 420.00				3 420.00	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Total IV	316 012.06		320 501.27		4 489.21	1.40
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		898 500.78		863 059.54		35 441.24	4.11

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	2 078.00		2 327.00		249.00	10.70
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	45 484.43		30 995.96		14 488.47	46.74
Parrainages	6 986.08		26 796.00		19 809.92	73.93
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	597 666.86		549 569.36		48 097.50	8.75
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	439.15		12.10		427.05	NS
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 221.00		2 252.00		31.00	1.38
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	34.47		4.22		30.25	716.82
Total I	654 909.99		611 956.64		42 953.35	7.02
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	3 164.33		4 683.58		1 519.25	32.44
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	60 851.72		96 679.36		35 827.64	37.06
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	9 583.45		11 533.10		1 949.65	16.90
Salaires et traitements	402 370.97		380 234.19		22 136.78	5.82
Charges sociales	96 926.75		93 619.72		3 307.03	3.53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	40 827.00		40 614.00		213.00	0.52
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1 006.08		155.46		850.62	547.16
Total II	614 730.30		627 519.41		12 789.11	2.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	40 179.69		15 562.77		55 742.46	358.18

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros %	
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 728.98	2 024.20	295.22	14.58
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 728.98	2 024.20	295.22	14.58
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 774.29	2 983.20	208.91	7.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	2 774.29	2 983.20	208.91	7.00
2. Résultat financier (III-IV)	1 045.31	959.00	86.31	9.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	39 134.38	16 521.77	55 656.15	336.87
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	4 508.00	668.70	3 839.30	574.14
Sur opérations en capital	4 500.00	4 500.00		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	9 008.00	5 168.70	3 839.30	74.28
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 711.93	46 085.89	42 373.96	91.95
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 314.37		17 314.37	
Total VI	21 026.30	46 085.89	25 059.59	54.38
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	12 018.30	40 917.19	28 898.89	70.63
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	665 646.97	619 149.54	46 497.43	7.51
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	638 530.89	676 588.50	38 057.61	5.62
5. EXCEDENT OU DEFICIT	27 116.08	57 438.96	84 555.04	147.21

ASSOCIATION ALLEE

Annexes Association

Annexe association

PREAMBULE

OBJET

Depuis 1993 l'ALLÉE (Agissons en Laïcité pour des Loisirs ludiques Éducatifs Ensemble), au départ implantée au cœur du quartier Patte d'oie à Toulouse, s'emploie à favoriser le vivre ensemble. Ainsi elle développe et met en œuvre des projets locaux.

A l'origine, l'association s'est créée à l'initiative de parents d'élèves et d'enseignants du groupe scolaire de l'école Patte d'Oie (maternelle et élémentaire).

En tout premier lieu autour du CLAE (Centre de loisirs Associé à l'École) de l'école élémentaire, offrant ainsi aux parents le confort d'avoir une structure de qualité qui s'occupe des enfants en dehors du temps scolaire.

Et depuis plus de vingt années sont passées, et l'ALLÉE s'est développée.

Forte de 29 salariés, elle intervient désormais sur 5 quartiers (Saint Cyprien/Patte d'Oie, Arènes, Cartoucherie, Arènes Romaines et Saint Martin du Touch) et autour de 5 activités : 1 CLAE, 1 Ludothèque, des Séjours Vacances, du CLAS et 2 Espaces de Vie Sociale.

Afin d'accompagner cette évolution, l'ensemble du Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un projet associatif qui a vu le jour en 2015.

Cette démarche a permis d'offrir une ligne directrice aux actions et valeurs qui animent l'association.

En effet, l'objet associatif de l'ALLÉE est l'animation, l'action éducative, l'accès aux loisirs pour tous et le développement du lien social.

L'Allée fonde ses actions sur des valeurs, véritables repères de sens pour agir et faire agir dans notre cité et plus largement dans notre société.

L'association gère le Clae de l'école élémentaire Patte d'Oie, la Ludothèque des Arènes, une annexe à Cartoucherie, des Séjours vacances pour les 6 12 ans, de l'Accompagnement à la scolarité 6 12 ans, (quartiers Patte d'Oie et Arènes Romaines) un Espace de Vie Sociale aux Arènes Romaines et un deuxième à Saint Martin du Touch.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous notons les points suivants :

- Une action ludothèque annuelle exceptionnelle à cartoucherie financée par la Caf et Cosmopolis à hauteur de 24 980 euros (d'où l'embauche de 2 CDD à la ludothèque pour cette année) ;
- L'accueil d'un salarié en contrat d'apprentissage pour la première fois avec une prise en charge de l'état de 5500 euros ;
- Une augmentation exceptionnelle du financement de la ville sur les 2 EVS soit 15000,00€ par EVS au lieu de 13 000,00€ par EVS.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018- 06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des Fonds dédiés

Sont comptabilisés en fonds dédiés, la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

L'association n'a pas à ce jour comptabilisé de fonds dédiés.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Immobilisations	Durée d'amortissement
BATIMENTS	10 ans à 25 ans
INSTALLATIONS GENERALES	10 ans à 20 ans
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 ans à 5 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

L'association ne comptabilise pas les passifs relatifs à ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison de départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel (PCG article 324-1).

Ceux-ci sont néanmoins évalués et mentionnés en engagements dans la présente annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	699 071	1 005		700 076
Immobilisations financières	100	0		100
TOTAL	699 171	1 005	0	700 176

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions	112 166	39 880		152 046
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	16 404	0		16 404
Installations générales, agencements divers				0
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 066	947		2 013
Emballage récupérables et divers				0
TOTAL II	129 636	40 827	0	170 463
TOTAL GENERAL (I+II)	129 636	40 827	0	170 463

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	19 651	19 651	
Autres créances	71 675	71 675	
Charges constatées d'avance	1 303	1 303	
TOTAL	92 629	92 629	0

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	0
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	71 461
Autres produits à recevoir	0
TOTAL	71 461

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

La variation des fonds propres est présentée avant résultat de l'exercice.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds Associatifs	204 987				204 987
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Réserves	314 010	-57 439			256 571
Dont générosité du public					
Report à nouveau	0				0
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-57 439	57 439	27 116		27 116
Dont générosité du public					
Situation nette	461 558	0	27 116	0	488 674
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	0	0	0	0	0
Dont générosité du public					

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées à l'exercice		
aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	0	0

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet.

les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

L'association n'a pas à ce jour comptabilisé de fonds dédiés.

Subventions d'investissement

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'origine	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CAF	INVEST. LUDOTHEQUE	90 000	81 000	0	4 500	76 500
TOTAL		90 000	81 000	0	4 500	76 500

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales et sociales	44 358	44 358		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 598	12 598		
Produits constatés d'avance	3 420	3 420		
TOTAL	60 377	60 377		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	0
Dettes fiscales et sociales	23 094
Autres dettes	12 383
TOTAL	35 477

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics

Nom de l'organisme	Motif du Financement	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CAF	CLAE	105 059	56 576	48 482		
CAF	CLAE BONUS TERRITOIRE	57 873	40 558	17 315		
CAF	Ludothèque	16 029	16 029	0		
CAF	EVS ARENNES Romaines	37 492	37 492	0		
CAF	EVS ZAC ST M du T	37 353	37 353	0		
CAF	SEJOURS VACANCES			0		
CAF	CLAS	1 643	1 643	0		
CAF	BONOFICATION 2023	6 372	6 372	0		
TOTAL		261 821	196 024	65 798	0	0

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Mairie Toulouse	CLAE	218 224	218 224	0		
Mairie Toulouse	Ludothèque	69 675	69 675	0		
Mairie Toulouse	EVS ARENNES Romaines	15 000	15 000	0		
Mairie Toulouse	EVS ZAC ST M du T	15 000	15 000	0		
Mairie Toulouse	SEJOURS VACANCES			0		
Mairie Toulouse	CLAS	5 700	3 990	1 710	3 420	
MSA		3 780		3 780		
CD 31	Action spécifique	500	500	0		
TOTAL		327 879	322 389	5 490	3 420	0

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Opérations de mises à disposition gratuite de biens et contributions volontaires

L'association bénéficie de contributions volontaires suivantes de la part des communes concernant la mise à disposition de locaux, l'entretien, l'eau et l'énergie. Ces contributions ne sont pas valorisées.

Concours des bénévoles

Le concours des bénévoles a été estimé à 2 195 heures sur l'exercice. Il a été valorisé à 1,5 SMIC horaire soit 39 114,90 € de concours des bénévoles sur l'exercice 2024.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

A titre d'information, un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont :

- Taux d'actualisation : 3,20%
- Revalorisation des salaires :
 - ✓ Employé : Profil 1%
- Turnover :
 - ✓ Employé : Turn-over moyen
- Probabilité de survie : Tables de mortalité INSEE 2024

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3.2 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2023 s'élève à **43 794,60** euros.

Rémunération des cadres dirigeants

Les cadres salariés ne sont pas considérés comme mandataires sociaux, et les mandataires sociaux sont bénévoles et non rémunérés. Néanmoins, nous communiquons le salaire brut de la direction = 45 878,70 €.

Effectif moyen

Présent à la clôture de l'exercice

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	5	
CDI Intermittent	17	
CDD	2	
TOTAL	25	0

L'effectif moyen ressort à 28.5, dont 1 cadre et 5 non cadres en CDI

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 000 € TTC.